

Monsieur le Premier Ministre LECORNU

Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75007 PARIS

A Paris le 21 septembre 2026,

Objet : Projet de loi relatif à la modernisation de la sécurité civile – Incompréhension et colère des professionnels de santé

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons vécu un été hors normes, marqué par des épisodes caniculaires au bilan humain particulièrement lourd et par une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la santé. Face à ces épreuves, nous avons fait Nation.

Les professionnels de santé ont pleinement répondu présents, tant lors des quatre épisodes caniculaires que pour faire face aux conséquences sanitaires des incendies majeurs, aux côtés des sapeurs-pompiers dans l'exercice de leurs missions. Nous partageons leurs préoccupations et leurs revendications visant à renforcer leurs moyens d'intervention et à leur permettre de disposer de matériels sûrs et adaptés aux réalités de leurs missions, notamment s'agissant de la lutte contre les incendies.

C'est précisément dans cet esprit que nous souhaitons aujourd'hui vous alerter.

Le **projet de loi relatif à la modernisation de la sécurité civile**, tel qu'il est présenté à ce jour, reprend un écueil majeur que les professionnels de santé ont déjà dénoncé à plusieurs reprises : **l'absence de véritable concertation avec les professionnels directement concernés par les mesures envisagées.**

Le Beauvau de la sécurité civile n'a pas permis d'entendre la parole des professionnels de santé ni d'organiser une concertation effective avec l'ensemble des parties prenantes du secours et de l'urgence. Nous regrettons particulièrement de ne pas avoir été associés aux réflexions relatives au volet sanitaire du projet de loi de modernisation, alors même que les dispositions envisagées auront des conséquences directes et importantes sur l'organisation de notre système de soins.

Une réforme de cette ampleur, élaborée sans une concertation approfondie avec les acteurs qui la mettront en œuvre au quotidien, ne peut constituer une réforme durable ni répondre pleinement aux réalités du terrain.

Plus préoccupant encore, le projet de loi introduit plusieurs dispositions susceptibles de déstabiliser profondément la réponse sanitaire :

- **Le contrat territorial de secours d'urgence**, alors même que cette disposition avait déjà suscité une opposition claire et argumentée au sein de la communauté élargie de la santé.
- **L'introduction de la notion « d'urgence à agir »**, qui d'entraînera mécaniquement un surengagement opérationnel associé à des surcoûts importants alors même que les sapeurs-pompiers appellent déjà à un renforcement de leurs moyens de lutter contre le feu, cœur de leur métier. La disposition est, contraire à l'impératif de pertinence et d'efficience de la réponse aux urgences pèserait lourdement sur l'ensemble des ambulanciers privés et structures de médecine d'urgence, notamment les SAMU-SAS.

Nous alertons sur le fait que de telles dispositions ne répondent pas à l'enjeu essentiel auquel nous sommes collectivement confrontés : **garantir la soutenabilité de notre système d'urgence tout en assurant la pertinence de chaque engagement.**

Notre objectif est clair : contribuer à la réponse aux urgences sanitaires en complémentarité entre les professionnels reconnus du parcours de soins, au service de la pertinence, de l'efficience et de la sécurité des soins.

L'ambition d'un service rendu à la population de qualité et d'une complémentarité effective entre les différents acteurs du secours et du soin appelle nécessairement une réflexion globale sur l'articulation entre les services d'incendie et de secours, les ambulanciers privés, les professionnels de santé et les établissements de santé.

Dans un contexte social déjà particulièrement tendu, notamment pour les ambulanciers privés et pour l'hôpital public, nous constatons une nouvelle fois l'absence de dialogue véritable du Gouvernement avec les acteurs de santé pourtant directement concernés par les évolutions envisagées.

Aussi, nous appelons solennellement le Gouvernement à faire le choix de l'apaisement et du dialogue et à suspendre les dispositions aujourd'hui contestées.

Nous demandons qu'une concertation nationale réelle, transparente et approfondie soit engagée sur l'ensemble du volet sanitaire de ce projet de loi. Celle-ci doit permettre de construire des dispositions répondant aux réalités du terrain, préservant la soutenabilité de notre système de secours et de soins et garantissant, avant toute autre considération, la qualité, la pertinence et la sécurité de la prise en charge des patients.

Il s'agit de défendre un principe simple : **chaque patient doit être pris en charge par le bon professionnel, au bon moment, avec les moyens adaptés.**

Monsieur le Premier Ministre, **le Gouvernement a aujourd'hui le choix : poursuivre dans la voie de la confrontation ou ouvrir enfin celle du dialogue afin de prévenir tout mouvement social.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Dr Yann PENVERNE, Président de SAMU-Urgences de France (SUdF)

Arnaud ROBINET, Président de la Fédération Hospitalière de France (FHF)

Pr Pierre CARLI, Président du Conseil National de l'Urgence Hospitalière (CNUH)

Pr Dominique PATERON, Président du Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence (CNPMU)

Pr Olivier MIMOZ, Président de la sous-section « Médecine d'Urgence » du Conseil National des Universités (CNU Santé)

Pr Florence DUMAS-GOUSSARD, Présidente du Collège National des Universitaires de Médecine d'Urgence (CNUMU)

Philippe EL SAIR, Président de la Conférence Nationale des Directeurs Généraux de CHU

Pr Karim ASEHNOUNE, Président de la Conférence des Présidents de CME de CHU

Francis SAINT-HUBERT, Président de la Conférence Nationale des Directeurs de CH (CNDCH)

Dr David PINEY, Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME et de CMG des CH

Dr François APPAVOUPOLLE, Président de la Conférence Nationale des PCME de CHS

Pr Isabelle LAFFONT, Présidente de la Conférence des Doyennes et des Doyens de Médecine

Pr Dominique SAVARY, Président de la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU)

Dr Cyril COSSE, Président de l'Association des Jeunes Médecins Urgentistes (AJMU)

Achille CASSIOT, Président de l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI)

Dr Laurent MAILLARD, Président de la Fédération des Observatoires Régionaux des Urgences (FEDORU)

Dr Yoann MARTIN, Président de Médecins Correspondants du SAMU France (MCS France)

Yann ROUET et Alexandre MALUGA, co-Présidents de l'Association Françaises des Assistants de Régulation Médicale (AFARM)

Dr Gaël GHENO, Président de l'Association Nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence (ANCESU)

Dominique HUNAULT, Président de la Chambre Nationale des Ambulanciers Privés (CNSA)

Thérèse DA SILVA PEDRO, Président de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)

Maurice WOLFF et Olivier ASSIE, Co-Présidents de la Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS)

Bruno BASSET, Président de la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP)